



Communiqué de presse

30/11/2020 – La CEVI appelle à prolonger urgemment les mesures de crise temporaires de la Commission européenne prises pour remédier à la perturbation du marché dans le secteur vitivinicole de l'UE causée par la pandémie de Covid-19, alors que la procédure d'adoption de leur prorogation semble gelée en raison, selon la Commission européenne, de l'absence d'accord sur le Cadre Financier Pluriannuel (CFP) au niveau du Conseil européen.

Depuis le début de la crise, le secteur vitivinicole a été largement affecté et la Commission européenne a adopté des actes délégués temporaires pour remédier partiellement aux perturbations du marché. Le 6 novembre, les États membres producteurs de vin ont rejoint notre appel à la Commission pour réclamer la prorogation des mesures de soutien temporaire au moins jusqu'à la fin de 2021, car la pandémie est toujours en cours et ses effets ne disparaîtront pas dans les mois à venir. À cet égard, les vignerons indépendants sont très préoccupés par le calendrier de mise en œuvre de cette prorogation des mesures de crise pour le vin.

La CEVI souhaite donc réitérer sa demande à la Commission européenne pour l'adoption rapide d'un instrument juridique apportant un soutien efficace à notre secteur, comme l'a promis le Commissaire Wojciechowski. Les États membres ont encore besoin d'outils pertinents pour continuer à mettre en œuvre des mesures clés telles que l'aide au stockage privé et la distillation de crise. Nous profitons de ce communiqué pour souligner également l'absence d'un budget européen dédié qui a été particulièrement préjudiciable à la distillation de crise, dont l'efficacité aurait pu être portée à son plein potentiel avec un budget européen approprié et ce dès le début de la pandémie.

« Les mesures de crise sont des procédures d'urgence, elles doivent évidemment être mises en œuvre rapidement. Leur disponibilité pour de nombreux vignerons est vitale. Nous ne pouvons pas attendre qu'un consensus politique soit atteint au niveau du Conseil européen pour en bénéficier. Nous sommes clairement pris en otage pour des raisons politiques peu évidentes, car il n'y a pas de lien direct entre l'adoption du CFP et notre demande. C'est une absurdité », a déclaré le président du CEVI, Thomas Montagne.

Contact presse : Christophe Simon, Policy Advisor
c.simon@cevi-eciw.eu, Tel: + 33 (0) 1 53 66 32 99

A propos de la CEVI :

La Confédération européenne des vignerons indépendants est la seule organisation qui représente et défend les intérêts des vignerons indépendants au niveau européen. Elle représente aujourd'hui 12 000 membres de 13 États membres différents. Le vigneron indépendant est un entrepreneur à la tête d'une micro ou petite entreprises, souvent de type familiale. Il fait tout lui-même de la vigne au verre de vin et vend ses produits directement au consommateur.

CEVI – European Confederation of Independent Winegrowers

18 Avenue Winston Churchill – CS60009_ 94227 CHARENTON-LE-PONT CEDEX

Phone: + 33 (0)1 53 66 32 99 ▪ Email: c.simon@cevi-eciw.eu

SIRET 480 960 715 00021 ▪ www.cevi-eciw.eu

FRANCE ■ PORTUGAL ■ LUXEMBOURG ■ SWITZERLAND ■ HUNGARY
SPAIN ■ ITALY ■ SLOVENIA ■ BULGARIA ■ BELGIUM ■ GREECE ■
MONTENEGRO ■ CZECH REPUBLIC